

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 23 MAI 2011

L'an deux mille onze, le vingt-trois mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la maison du temps libre de Mezel sous la présidence de Monsieur Gilles VOLDOIRE, Président.

Date de Convocation : 17 mai 2011

Nombre de conseillers :

- ❖ En exercice : 30
- ❖ Présents : 23
- ❖ Votants : 28

Présents : Sylvette ANTRAYGUES - Maurice DESCHAMPS - Guy MAILLARD - Nicole NENOT Bernard RUGGERI (Chauriat) - Olivier BOULICAUD - René LEMERLE - Chantal de MONTARD - Pascal ROFFET Martine VAQUIER - Gilles VOLDOIRE (Dallet) - Gérard BLANCHAMP - Pascal BOITEL - Sébastien CONTAMINE - François RUDEL - Andrée TAUSSIG (Mezel) - Jean-Pierre BUCHE --Françoise EMMETIERE - Fabienne POUPENEY (Pérignat-ès-Allier) - Christian CARRET- Philippe DOMAS - Bruno DURIF - Jean-Louis HOSTALIER (Saint-Bonnet-lès-Allier).

Absents excusés : Anne LAURAS (Chauriat) - Claude DELETANG (Mezel) - Bruno CARUANA - Michel VIVIER (Pérignat-ès-Allier) - Caroll MAISONNEUVE- Marie-Paule POILPOT (Saint-Bonnet-lès-Allier).

Absents non excusés : Alain ANDRIEU (Pérignat-ès-Allier).

Procurations : Anne LAURAS à Maurice DESCHAMPS - Claude DELETANG à Pascal BOITEL- Andrée TAUSSIG à François RUDEL - Bruno CARUANA à Françoise EMMETIERE - Michel VIVIER à Jean-Pierre BUCHE - Marie-Paule POILPOT à Jean-Louis HOSTALIER.

Guy MAILLARD est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 20 avril 2011
2. Présentation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2010 pour la ZAC des Littes
3. Transfert de propriété à l'EPF-Smaf de la commune de DALLET à Mur-ès-Allier
4. Demande d'aide au transport pour le foyer laïc de Chauriat
5. Espace Naturel Sensible d'Initiative Locale : lancement de consultation.
6. Adhésion au pôle de prévention du Centre de Gestion
7. Mission d'accompagnement à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées
8. Présentation et validation du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Clermont
9. Questions diverses

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 AVRIL 2011

Maurice DESCHAMPS : je reviens sur la somme de 240 000 € prévue au budget et rappelle qu'une telle somme n'a jamais été budgétisée sur la ligne étude, surtout lorsque nous n'avons pas la compétence. Il met en garde sur la multiplication des études, leur coût et leur utilité.

Le procès-verbal du 20 avril 2011 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président remercie Yvan ASTIER et Patrick EUZET de la Société d'Équipement de l'Auvergne pour être venus présenter le CRAC 2010 relatif à la ZAC des Lattes. Il rappelle que chaque délégué communautaire a été destinataire des documents qui présente l'état des comptes arrêtés au 31 décembre 2010 ainsi que les dépenses et recettes prévisionnelles de l'opération et l'état de sa trésorerie.

Gilles VOLDOIRE : Marvy a signé une promesse de vente avec une entreprise de BTP actuellement basée à Ambert et qui souhaite avoir une antenne sur Clermont-Ferrand.

Jean-Pierre BUCHE : n'y avait-il pas eu des contacts avec MR 63 ?

Gilles VOLDOIRE : il s'agit d'arrangements internes entre MR 63 et Limagne Enrobé (regroupement des deux centrales). Limagne Enrobés souhaite « relooker » la centrale existante en respectant le cahier des prescriptions architecturales et paysagères. Le permis de construire est actuellement en cours d'instruction dans les services de l'Etat.

Le président informe que les travaux du rond-point pourraient débuter fin d'année 2011.

Les services de la Préfecture ont informé Stéphanie, la semaine dernière, qu'il y avait un problème sur l'attribution de la subvention de 400 000 € au titre de la DDR 2010. La raison invoquée est que la DDR ne peut être allouée qu'à une collectivité maître d'ouvrage et que le fait d'avoir signé une convention de concession ne désigne plus Mur comme porteur du projet. Le dossier avait été déposé en 2007 - 2008 - 2009, accepté en 2010 sans jamais que les services instructeurs ne fassent pas d'une quelconque difficulté juridique. Aussi, ce jour, il a rencontré le Secrétaire général de la Préfecture avec Maurice DESCHAMPS et ce dernier a indiqué vouloir trouver une solution favorable à Mur-ès-Allier.

Une rencontre doit être organisée dans les jours à venir entre la Préfecture, Mur et la SEAu.

Yvan ASTIER : Mur-ès-Allier a concédé un projet pour la réalisation d'investissements publics, notamment de la voirie d'intérêt communautaire. La SEAu a déjà perçu des subventions dans les mêmes conditions sans qu'il n'y ait la moindre difficulté.

Maurice DESCHAMPS : pour les fouilles archéologiques, nous avons dit que nous gêlerions les deux secteurs dits sensibles qui devraient faire l'objet de fouilles avant aménagement. Ces emplacements devraient servir pour réaliser des zones de stockage ou de parking.

Sébastien CONTAMINE : au risque de me répéter mais l'embranchement avec le rail est-il envisagé ? Le Parc Naturel du Livradois-Forez vient d'être labellisé au titre des Pôles d'Excellence Rural et à ce titre envisage de développer le chemin de fer. N'y aurait-il pas une opportunité à saisir ?

Yvan ASTIER : à ce jour, aucune réserve pour une entrée SNCF n'a été prévue dans la ZAC. Pour cela, il aurait fallu réaliser des nivelés qui auraient augmenté considérablement le coût des aménagements. En revanche, cela restera jouable ultérieurement, en aménageant les environs immédiats et notamment le RD.

Jean-Pierre BUCHE : comment cela sera-t-il possible dans la mesure où aucune emprise foncière n'est réservée ?

Yvan ASTIER : Le RD et la contre-allée laisseront des possibilités pour le futur.

Patrick EUZET : en ce qui concerne la commercialisation, la signature de la promesse de vente est prévue le 8 juin avec l'entreprise SOBEMO. Aujourd'hui, environ 2/3 des terrains sont commercialisés, notamment tous ceux situés sur les anciennes carrières.

EIFFAGE ne souhaitant plus vendre sa parcelle (projet bâtiment siège), la voirie Communautaire s'arrête en limite de parcelle et ne dessert plus Limagne Enrobé (voirie interne privée). Cela permet une économie de 70 000 € sur les travaux.

Sylvette ANTRAYGUES : les gros tas de gravats en façade, vont-ils rester à cet emplacement ?

Patrick EUZET : non, il s'agit d'Auvergne Recyclage (groupe Eiffage) qui va aller en fonds de parcelle (anciennement Verdier).

Gilles Voltaire : APPIA s'est constituée un stock pour leur future campagne de concassage. Les gravats seront ensuite utilisés sur les travaux en cours.

Philippe Dumas : il a vu des matériaux qui étaient réutilisés sur le chantier, est-ce que cela était prévu au marché ?

Yvan Astier : oui, cela faisait partie des clauses dans le cadre de la création d'une zone d'éco-construction.

Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité sur les comptes arrêtés au 31.12.2010 remis au Président
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

III - TRANSFERT DE PROPRIETE

Gilles Voltaire : il rappelle l'opération de création de 4 logements locatifs sociaux à Dallet et informe l'assemblée que la commune de Dallet a déjà réglé, à l'EPF-Smaf, les annuités pour 2009 et 2010.

Il demande à l'assemblée que la somme de 6 852.92 €, correspondant au capital payé par Dallet lui soit remboursée. Cette somme viendra en déduction du prix total de rachat des parcelles prévu à 75 €/m² soit un total de 38 700 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- accepte le remboursement du capital pour un montant de 6 852.92 € à la commune de DALLET
- autorise le président à signer tout document relatif à ce remboursement et au transfert de propriété entre la commune et la Communauté de Communes.

IV - AIDE AU TRANSPORT

Jean-Pierre Buche : il a rencontré Marie-Gaël BARDON, présidente du foyer laïc de Chauriat, dans le cadre de trois journées multisports organisées par l'association sur l'ensemble du territoire pour les 11-18 ans.

Dans la mesure où ce projet a un caractère intercommunal évident, Il propose que la somme de 274.98 € - correspondant au frais de transport pour emmener les jeunes d'une commune à l'autre - soit remboursée à l'association dans le cadre de l'enveloppe « aide aux habitants pour un déplacement d'ordre, culturel, associatif et pédagogique ».

Il informe également que la Direction de la Cohésion Sociale n'a pas reconduit le Contrat Educatif Local pour 2011 en raison de l'absence de cadre politique intercommunal regroupant les actions proposées à l'échelle des communes, condition désormais nécessaire pour prétendre au CEL. Dans le but d'expliquer cette volonté affichée par la DCS, une réunion d'information auprès des structures porteuses de projets a eu lieu avec Jacqueline VIVIER et lui-même.

Si le territoire souhaite émerge à nouveau aux fonds CEL, il est donc important de travailler sur un projet commun pour 2012.

Après délibération, le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, de rembourser la somme de 274.98 € au foyer laïc de Chauriat pour les frais de transport inhérents à la journée multisports.

V - ESPACE NATUREL SENSIBLE D'INITIATIVE LOCALE : LANCEMENT DE CONSULTATION

François RUDEL : un cahier des charges pour la réalisation du plan de gestion du puy de Mur et du puy de Pileyre a été rédigé et validé par la commission aménagement-environnement. Celui-ci a été transmis aux délégués communautaires et il convient désormais de lancer la consultation pour la réalisation de l'étude relative au plan de gestion.

Maurice DESCHAMPS : le puy de Pileyre a déjà un plan de gestion mis en œuvre par le CEPA et ce, dans le cadre de Natura 2000. Il est inutile d'inclure le site dans l'étude.

François RUDEL : la commune de Vertaizon sera co-maître d'ouvrage puisque la Communauté de Communes a délibéré contre cette étude.

Fabienne POUPENEY : il conviendrait de signer une convention de groupement de commande en raison de la double maîtrise d'ouvrage.

Après délibération, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- accepte le lancement de la consultation pour la réalisation de l'étude du plan de gestion,
- donne l'autorisation, au président, pour signer tous documents relatifs à cette consultation et à la convention de groupement de commande.

VI - ADHESION AU POLE DE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION

Gilles VOLDOIRE : à l'instar des communes, la Communauté de Communes a été sollicitée pour adhérer au Pôle de prévention du Centre de gestion compétent dans les domaines de :

- la médecine professionnelle,
- la prévention des risques en matière d'hygiène et de sécurité au travail
- ainsi que d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi.

Il expose que cette adhésion concerne principalement les services techniques des communes.

Bernard RUGGERI : la prévention ne concerne pas uniquement les services techniques et propose d'adhérer à ce service pour le personnel de la Communauté de Communes.

René LEMERLE : le Centre de Gestion nous apporte son savoir-faire dans divers domaines, il serait dommage de ne pas en profiter.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au pôle de prévention proposé par le Centre de gestion de la FPT du Puy de Dôme.

VII - MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Gilles VOLDOIRE : la Commission d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie à Pérignat le lundi 16 mai et a étudié les 4 propositions reçues des bureaux d'études sur les 5 consultés. A l'issue de la réunion, la commission, à l'unanimité, a décidé de retenir Partenaires Finances Locales pour un montant de 10 405 € TTC correspondant à 7.5 jours de travail.

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

VIII - PRESENTATION ET VALIDATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU GRAND CLERMONT

Présentation du SCoT par Jean-Pierre BUCHE :

Quelques rappels chronologiques :

- L'enquête publique se déroulera du 6 juin au 8 juillet 2011 inclus dans les différents EPCI. Il serait souhaitable que cette information soit mentionnée dans les bulletins municipaux si les communes viennent à en éditer un, ainsi que dans La Montagne.
- Sur le premier projet, l'Etat et la Chambre d'Agriculture avaient émis un avis défavorable sur le projet et le Conseil général, un avis réservé (sur 36 avis émis, les autres avaient été favorables).
- Plusieurs réunions ont eu lieu de septembre à décembre 2010 pour retravailler le document, notamment avec la DREAL et la DDT et des modifications ont été arrêtées avec les services de l'Etat.
- La nouvelle mouture du SCoT a été adoptée sans réserve par Clermont Communauté.
- La différence importante entre le SDAU (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme) et le SCoT est que ce dernier sera évalué à l'horizon des 5 ans.

Sébastien CONTAMINE : les 45 000 logements qui sont prévus pour accueillir les 50 000 nouveaux habitants, seront-ils bien répartis sur les 10 EPCI sans distinction entre les dents creuses et les extensions ?

Jean-Pierre BUCHE : La notion de dent creuse étant difficile à définir précisément, celle-ci a été abandonnée avec une compensation pour les communes périurbaines en terme d'enveloppe de logements affectée. Dans la construction prévue en archipel, avec la répartition 70% cœur métropolitain, 15% pôle de vie et 15 % espaces périurbains, il n'a pas été fixé de limite maximale pour le cœur métropolitain et les pôles de vie.

Gilles VOLDOIRE : la SNCF a prévu une augmentation du cadencement sur la ligne Thiers/Clermont qui multipliera par 2 ou 3 le nombre de trains quotidiens.

François RUDEL : sur la première version, certaines communes avaient obtenu certaines garanties sur les extensions de carrières, dans cette nouvelle version, celles-ci sont perdues.

Jean-Pierre BUCHE : il y a un classement «cœur de nature d'intérêt écologique majeur à protéger» qui renforce l'impossibilité d'ouverture de carrières mais effectivement, une disposition permet les extensions de faibles importances.

Gilles VOLDOIRE : sur la délibération, nous pouvons émettre une réserve sur cet aspect de même que nous pouvons le consigner sur les registres lors de l'enquête publique.

A propos du traitement des ordures ménagères :

Jean-Pierre BUCHE : le SCoT n'a pas vocation à se prononcer sur les unités de traitement à mettre en place mais il doit donner des indications sur les possibilités d'implantation.

Guy MAILLARD : il est indiqué « limiter les déplacements » et il est bien que cela le soit mais il faudrait qu'en pratique cela soit possible.

Jean-Pierre BUCHE : les interprétations et les décisions prises par les EPCI, en particulier dans le contexte actuel, peuvent être discordantes avec les orientations du SCoT mais peut-être n'est-il pas objectif de faire un lien entre ces décisions qui sont conjoncturelles et liées à une situation que l'on peut qualifier de conflictuelle et le SCoT, qui n'est pas encore opposable et qui vise le long terme.

Gilles VOLDOIRE : nous sommes sur un document à 20 ans et il faudra un certain temps pour voir l'aboutissement de certaines actions.

Sébastien CONTAMINE : la ZAC des Fontanilles est une stupidité profonde car on consomme des terres agricoles d'une valeur inestimable, alors que de l'autre côté de la RD on compte des espaces fonciers encore vierges ou très peu optimisés (ex : centre de tri postal).

Jean-Pierre BUCHE : Ce projet est antérieur au SCoT et aurait effectivement mérité, avant d'être engagé, une réflexion à une échelle plus large.

Concernant les autres avis déjà reçus, l'Etat, la Chambre d'Agriculture et le Conseil général ont émis un avis favorable avec quelques réserves (Le Conseil général au sujet de l'implantation de la future prison de Riom).

Sébastien CONTAMINE : ces orientations sont importantes car les POS et PLU devront se conformer au SCoT puisqu'il leur sera opposable. Une évaluation aura lieu dans 5 ans ; il sera alors intéressant de voir la mise en application de ces orientations.

Philippe DOMAS : quel est le planning pour les mois à venir ?

Jean-Pierre BUCHE :

- Enquête publique du 6 juin au 8 juillet 2011.
- L'avis des commissaires enquêteurs est attendu pour mi-septembre.
- Le Conseil syndical se réunira et statuera sur la prise en compte ou non des remarques. Il devra soumettre au vote la validation du SCoT dans sa version finale.
- Validation finale ensuite par le Préfet. Si celui-ci ne le validait pas, le Grand Clermont peut passer outre mais il s'exposerait alors à l'éventuelle saisine du tribunal administratif par le préfet.

Après présentation faite du nouveau SCoT, et après débat sur ce nouveau document d'urbanisme, le Conseil Communautaire à :

- A 27 VOIX POUR
- A 1 abstention : Christian CARRET

émet un avis favorable sur le Schéma de Cohérence Territoriale assorti des deux réserves suivantes :

- **Volet environnement** : dans le « Patrimoine Paysager », le puy de Mur était initialement classé comme « patrimoine bâti en tant que site archéologique à conserver et à valoriser », ce classement, fortement demandé par les élus du territoire permettait d'assurer une protection supplémentaire au puy de Mur souvent convoité par les carriers. Or, dans la nouvelle version du SCoT, l'aspect patrimoine bâti a été supprimé et le site n'est plus qu'inscrit comme « cœur de nature d'intérêt écologique majeur à protéger ». Il est donc demandé que le puy de Mur

retrouve un classement qui lui assure la meilleure protection possible face aux menaces d'extension carrière dont il fait l'objet.

- **Volet économique** : le Conseil Communautaire propose qu'à l'instar de l'habitat, le SCoT veille à un renforcement de l'efficacité foncière dans les zones commerciales et d'activités afin de limiter les extensions de bâtiments consommatrices de terres agricoles, dans les zones péri-urbaines.

IX - QUESTIONS DIVERSES

1. Gilles VOLDOIRE : il a assisté à une réunion relative à l'habitat sur le Grand Clermont, des documents ont été donnés et seront transmis aux délégués communautaires.

2. Gilles VOLDOIRE : une réunion de bureau a eu lieu précédemment au Conseil Communautaire et il a été abordé la vie de la Communauté de Communes sur les 3 derniers mois et les différentes difficultés rencontrées.

Le bureau propose une réunion de l'ensemble des délégués communautaires le lundi 27 juin à 18 h 00 à Mezel.

Jean-Pierre BUCHE : si nous nous accordons suffisamment de temps, il serait souhaitable de donner la possibilité aux élus référents (sport, culture et enfance-jeunesse) d'exposer leur travail réalisé dans les commissions.

Guy MAILLARD : aux termes de cette réunion, nous devons avoir réussi à définir des objectifs pour la Communauté de Communes.

René LEMERLE : il pense qu'il y a un certain décalage entre les élus communautaires et les conseillers municipaux, il est donc important de faire un point de recadrage.

Françoise EMMETIERE : il lui semblerait important que tous les élus référents soient présents à la présentation, communautaires ou non.

Sébastien CONTAMINE : il y a déjà eu des réunions pour présenter l'intercommunalité en début de mandat avec les conseillers municipaux. Il faudra néanmoins s'assurer qu'une bonne animation soit faite dans l'enchaînement des questions pour éviter que cela ne parte dans tous les sens. Par ailleurs, il est primordial de se servir du travail réalisé il y a un an avec MATI Conseil.

Il souhaiterait que chacun vienne « nu de tout à priori », que les choses soient franches.

Maurice DESCHAMPS : aujourd'hui, ce sont plus des non-dits qui nous font du tort. Il est nécessaire que nous ayons un débat de fond pour résoudre nos problèmes. Ensuite, les autres choses devraient se régler de fait.

Christian CARRET : les délégués communautaires peuvent se faire les porte-paroles des commissions.

Pascal ROFFET : il faudra arriver à s'écouter, à entendre ce que chacun a à dire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 H 15.